



Lettre ouverte aux gestionnaires du corps des Chargés d'études documentaires

Mesdames, Messieurs,

Examen professionnel de principalat

Dans un arrêté publié le 27 avril, relatif au taux de promotion au grade de chargé d'études documentaires principal, la DGAFP indique "le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal est fixé à 7,5 % pour l'année 2018 et 7 % pour les années 2019 et 2020.

Nous déplorons fortement l'absence d'examen professionnel ouvert en 2018 partiellement compensé par l'augmentation du nombre de promotion au choix par rapport aux années précédentes mais sans permettre d'atteindre les 7,5 %. Des postes de CEDP ont donc été "perdus" au détriment des Chargés d'études documentaires interministériels (CEDI) répondant aux critères d'admission. Le taux pour les années 2019 ET 2020 étant inférieur, cette perte ne sera pas compensée alors que de nombreux collègues, recrutés par concours en 2008 vont pouvoir le présenter !

Surtout nous nous inquiétons, comme de nombreux collègues CED, du retard pris dans le calendrier d'inscription pour cette année. Annoncé le 22 mai, les inscriptions ne sont toujours pas ouvertes sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire. Les responsables en charge de cet examen dans ce ministère sont incapables de nous préciser si cet examen sera réellement mis en place cette année, toujours dans l'attente de la publication du texte d'organisation. La réforme de notre corps suite à la mise en place du PPCR (fusion des 2 classes du grade Principal notamment) ne peut justifier ce retard inadmissible. Cette situation est scandaleuse et pénalise très fortement la carrière des nombreux CEDI répondant aux conditions d'admissibilité.

Nous demandons donc l'ouverture **sans plus tarder de cet examen professionnel pour l'année 2019.**

RIFSEEP

La mise en place de la réforme de notre régime indemnitaire (RIFSEEP), toujours programmée au 1er juillet 2017, est au point mort, aucun calendrier ne nous a été transmis, alors que l'administration nous avait mentionné la mise en place de groupe de travail à l'automne 2017. Nous ne disposons toujours d'aucune information officielle sur le nombre de groupes de fonctions ainsi que sur les modalités de répartition des agents au sein de ceux-ci ou sur le montant des primes. Les représentants de l'administration gestionnaire en CAPI sont incapables de nous fournir la moindre information sur ce dossier depuis plus d'un an ! Nous redemandons **l'alignement des primes sur celles des agents administratifs de catégories A (Cigem)** et une répartition en groupes de fonction qui prennent en compte les spécificités techniques de nos métiers tout en garantissant une **égalité de traitement en terme de rémunération avec les autres agents de nos ministères employeurs.**

Concernant le complément indemnitaire annuel (CIA), sa mise en application reste très floue et très inégalitaire entre les ministères et même entre les services au sein des ministères. La CGT était déjà très réservée sur ce CIA qui instaure un traitement individualisé des primes entre agent exerçant les mêmes fonctions. Nous dénonçons aujourd'hui très fortement ces incertitudes et ces inégalités de traitement qui nuisent très sérieusement à la mobilité et aux évolutions de carrière.

Concours

Aucun concours d'entrée dans le corps des CEDI n'a été organisé depuis 2008. Le recrutement continu de contractuels professionnels de l'information depuis 10 ans au sein de nos ministères employeurs et le nombre grandissant de détachements entrants d'agents spécialistes de la gestion d'information ou des connaissances prouvent, s'il était nécessaire, que nos employeurs ont besoin de professionnels qualifiés dans ce domaine. **Nous redemandons donc l'ouverture rapide d'un concours externe**, seul à même de garantir un recrutement d'agents aux compétences professionnelles reconnues et qui respecte les valeurs du service public que nous défendons et **d'un concours interne** qui permettra enfin aux nombreux collègues de catégories B exerçant déjà des missions de CEDI, comme le prouve chaque dossier de promotion au choix de B en A en CAPI, d'accéder au grade qu'ils méritent.

Les élu.e.s CGT à la CAPI des CEDI

Aurélie OUTTRABADY
SIGNÉ

Laurent CHAUVEL
SIGNÉ